



CONCOURS PHOTO A PEAUGRES

Faites la « Une » du prochain bulletin municipal de PEAUGRES !


Ça vous tente ?

Pour cela il suffira de prendre en photo le feu d'artifice qui sera tiré à Peaugres le samedi 25 juin vers 23 heures à l'occasion de la fête de la musique.

Qu'est-ce qu'on gagne ?

Votre photo fera la couverture du prochain bulletin municipal de Peaugres qui sera distribué cet été. La photo choisie sera créditée au nom de son auteur.

Tous les détails dans le « petit règlement du concours » ci-joint.
Alors préparez vos appareils photos, tablettes ou smartphones.



PETIT REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« FAITES LA UNE DU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL AVEC UNE PHOTO DU FEU D'ARTIFICE DE LA FETE DE LA MUSIQUE de PEAUGRES »

Article 1^{er} : le concours est ouvert à tous, excepté aux photographes professionnels.

Article 2 : le thème est le feu d'artifice qui sera tiré le samedi 25 juin vers 23 heures place de l'Eglise à Peaugres.

La (ou les photos) doit être impérativement prise le samedi 25 juin lors du feu d'artifice à Peaugres.

Article 3 : envoyez 1 à 3 photos couleur, en format numérique, à l'adresse suivante Mairie@peaugres.fr au format vertical et d'un poids d'au moins 2 MO, avant le 3 juillet minuit.

Article 4 : Chaque photo devra être nommée ainsi : nom.prenom_N° de la photo.

Article 5 : Un jury composé de membres de la commission communication choisira une photo répondant aux critères des articles précédents. La photo choisie fera l'objet de la « Une » du prochain bulletin municipal et sera créditée au nom de l'auteur de la photo.

Article 6 : Le jury reste souverain de toutes ses décisions et aucune réclamation ne sera acceptée.